

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'un ensemble de dessins d'Achille Zo – Convention avec l'Institut National du Patrimoine.

L'Institut National du Patrimoine (INP) - filière restauration - s'associe régulièrement à des musées français afin de proposer la restauration d'œuvres des collections publiques. Dans le cadre des stages pratiques de restauration de dessins anciens pour les étudiants de deuxième et troisième années, le responsable de la spécialité Arts graphiques du département des restaurateurs à l'INP, a proposé de poursuivre le travail entrepris en 2014 sur des dessins du musée Bonnat-Helleu, présentant différents niveaux d'altération. En accord avec la direction du musée, quarante-quatre feuilles du peintre Achille Zo (Bayonne, 1826 – Bordeaux, 1901), regroupées dans cinq montages de mauvaise qualité, ont été retenues. La liste des dessins ainsi que les valeurs d'assurance correspondantes sont jointes à la présente délibération.

Ces œuvres seront restaurées par de jeunes professionnels en cours de formation ayant déjà eu l'occasion d'intervenir sur des dessins et des estampes de collections publiques, au sein des locaux aménagés et sécurisés de l'INP situés à Aubervilliers (93300). Toutes les interventions seront réalisées, à titre gracieux, en présence et sous la responsabilité du restaurateur encadrant, après accord et validation du directeur du musée Bonnat-Helleu.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le principe de ces restaurations, étant entendu que les frais de transport, d'assurance et d'achat des matériaux de restauration seront assumés directement par la Ville de Bayonne, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial